



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie Centre-Val de
Loire

Affaire suivie par :
Jocelyne VILPOUX
02 38 78 85 62

jocelyne.vilpoux@culture.gouv.fr

Références : 20/JV/DS/1435

SCI VAILOG FRANCE

20 Rue Brunel

75017 PARIS

À l'attention de M. Eric VERON

ORLEANS, le 17 août 2020



Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : FERRIERES-EN-GATINAIS (LOIRET), Projet Nord VAILOG FRANCE - ZAC Eco Parc de
Ferrières
PC04514519A0025
Livre V du Code du patrimoine

Madame, Monsieur,

L'Agglomération Montargoise et Rives du Loing m'a transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 23 janvier 2020.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la Région Centre-Val de Loire,
et par subdélégation,

Le conservateur du patrimoine

Thierry LORHO